



Thinking Africa

RUBRIQUE

NOTE DE RECHERCHE

N°69 - 1^{ER} JANVIER 2022

**DU GENOCIDE EN ITURI UNE TRISTE
REALITE. QUID DES RESPONSABILITES
DES ACTEURS EN PRESENCE ?**

RESUME

L'Ituri de nouveau en feu et en sang. Depuis novembre 2017, cette jeune Province située au nord-est de la République Démocratique du Congo est plongée dans une crise incommensurable : des massacres à grande échelle, les pillages systématiques des biens, les incendies des maisons, les mutilations des cadavres voire même du cannibalisme. Avec comme conséquences directes le déplacement forcé des populations en interne et en externe ainsi que de nombreux enfants de la rue et enfant-soldats qui ont élu domicile dans les grandes agglomérations et dans les maquis. Plusieurs rapports et enquêtes d'organisations tant nationales qu'internationales, Gouvernementales et non Gouvernementales font état d'une situation comparable à celle d'un génocide.

Contexte

Cette note s'inscrit dans un contexte politique assez flou, à la fois interne et internationalisé. On observe des massacres des populations sans précédent, sous couvert de conflits interethniques. Cette étude vise à établir la responsabilité des acteurs aux niveaux local, national et international tout au long de la période qui a caractérisé les massacres dans cette partie de la RDC.

Idées majeures

Identifier et expliquer par une approche contextuelle la particularité

de la crise actuelle en Province de l'Ituri ayant comme cibles principales les communautés (Alur, Hema, Mambisa, Ndo-okebo et Nyali/kilo) sur les territoires de Djugu, Mahagi et Irumu.

Etablir les responsabilités des divers intervenants dans les rôles et attitudes manifestés de près ou de loin, pour ou contre dans la tragédie actuelle de l'Ituri.

Problématique

Comment, dans un contexte marqué par l'ampleur des actes ignobles et des cruautés sans précédent, établir la responsabilité des uns et des autres ?

Mots-clés : Génocide, Responsabilité, Ituri

Co-auteurs

Austin Adegitho Ngabicwaka : Assistant à l'Université de Bunia, Licencié en Relations Internationales (République Démocratique du Congo)

Joël Lonzama Kombu : Assistant à l'Université de Bunia, Licencié en Sciences Administratives (République Démocratique du Congo)

Baudouin Anewa Ankwa : Assistant à l'Université du CEPROMAD/Bunia, Licencié en Management et Gestion des Ressources Humaines (République Démocratique du Congo)

David Ung'yertho Birwinyo : Licencié en Economie et Chercheur indépendant (République Démocratique du Congo)

Abstract

Ituri again on fire and blood. Since November 2017, this young province has been plunged into an immeasurable crisis of large-scale massacres, systematic looting of property, burning of houses, mutilation of corpses and even inhuman practices of cannibalism with the direct consequences of forced displacement of populations. Internally and externally, as well as the socio-economic phenomena known as street children and child soldiers who have taken up residence in large towns and in the bush. Several reports and investigations by certain organizations, both national and international, governmental and non-governmental, show a situation comparable to genocide.

INTRODUCTION

Quatorze ans après la guerre interethnique de 1999 à 2003 qui a fait plus de 60000 morts et plus ou moins 500000 personnes déplacées sans compter les blessés¹, l'Ituri est de nouveau la scène d'un génocide. Cette jeune Province à vocation agropastorale, située au Nord-est de la République Démocratique du Congo avec un potentiel énorme du sol et de sous-sol, est en proie à une insécurité grandissante. C'est l'œuvre d'un mouvement terroriste local qui est à la base des violations intentionnelles et flagrantes des droits de l'homme

et de l'humanité. De surcroît, l'Ituri comprend une diversité socioculturelle inestimable, ce qui présente à la fois un atout et un obstacle pour son développement.

Cette situation s'est poursuivie après 2003 mettant en évidence de lien de plus en plus étroit avec les massacres du Nord-Kivu, la Province voisine, marquée par de nombreuses guerres ayant impliqué les pays frontaliers par le passé. Ces massacres ont contribué à l'aggravation des relations entre l'Ouganda et le Rwanda, pays qui interviennent militairement en soutenant des fractions militaires en RDC, en Ituri en particulier et qui s'accusent mutuellement aujourd'hui de déstabiliser l'Est de la RDC selon le rapport du projet mapping².

Au regard de la définition du « génocide » dans le statut de Rome et du carnage dont le territoire de Djugu en Ituri est pour la énième fois l'épicentre, il y a lieu d'affirmer que ces actes relèvent bel et bien de cette dénomination, quand bien même plusieurs chercheurs se réservent de les qualifier. Ainsi parlant de l'origine ressentie, il sied de souligner que l'emploi du terme « assaillant » au tout début des atrocités n'était rien d'autre qu'un dilatoire de certains réservistes au pouvoir mais il a fallu que le phénomène embrase la quasi-totalité du territoire de Djugu et plus tard les territoires voisins (Mahagi et

¹ UNYON V., Le conflit armé en Ituri. La problématique de sa prévention et de sa gestion, Harmattan, Paris, 2009, p7.

² Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, « rapport du projet mapping », 2019. Disponible sur www.hrw.org.

Irumu) pour découvrir l'intention d'une organisation criminelle locale prête à semer la désolation.

Vu l'ampleur de ces actes ignobles, quid alors de la responsabilité des uns et des autres ?

A en croire, la responsabilité aussi bien de la milice « CODECO » que des acteurs internationaux, régionaux, nationaux, provinciaux et locaux saurait se justifier dans les rôles et prises de position voire des attitudes des uns et des autres face à ce crime crapuleux et délirant pour lequel des milliers des centaines des personnes sont mortes.

Voilà pourquoi les organisations locales de la société civile n'ont cessé de lever leur ton pour déplorer, des situations sécuritaires de plus en plus alarmantes.

Ainsi, parlant de la « résurgence du conflit et échec de la politique de consolidation de la paix en Ituri », Thierry VIRCOULON, justifie la résilience de certains groupes armés et le retour de conflit historique par les insuffisances et lacunes de la politique de consolidation de la paix menée après 2007, qui n'est pas parvenue à toucher les racines de la conflictualité³.

Félix TSHISEKEDI, Président de la République Démocratique du Congo en mission officielle à Bunia, le 30 juin 2019, date de l'anniversaire de l'indépendance nationale, a qualifié, après une descente effectuée à Djugu,

la situation de l'Ituri de « génocide » et de « tentative de déstabilisation de son pouvoir »⁴.

Nous rangeant du côté du Président Félix TSHISEKEDI, la présente étude veut établir la responsabilité des uns et des autres, au travers de leurs rôles dans ce génocide et de leurs tentatives de déstabilisation de la province de l'Ituri.

Pour se faire, l'objectif est d'identifier les acteurs, les responsabiliser et de formuler quelques pistes de solutions pour briser ce cycle infernal.

Pour y arriver, nous avons recouru à la méthode dialectique qui nous a permis d'appréhender la réalité sociale comme un ensemble de processus en mouvement, de saisir les faits dans leur relation comme étant un tout. La même méthode étant celle qui tient compte de la contradiction et admet que les contradictions existent dans la réalité elle-même et ne proviennent pas seulement des insuffisances de la pensée humaine. Outre cette méthode, l'analyse stratégique a servi d'une approche explicative des stratégies des acteurs en présence tenant compte de son triangle opératoire dont Acteur-Stratégie-Ressources. En s'inspirant des quatre lois matérialistes de la dialectique, nous avons tenu compte de la connectivité de notre objet de recherche à travers le maillage existant entre diverses couches sociales. La loi

3 Thierry VIRCOULON, « Ituri : Résurgence du conflit et échec de la politique de consolidation de la paix », Etudes de l'Ifri, Ifri, juin 2021, p4.

4 RDC : en Ituri, Félix TSHISEKEDI dénonce « une tentative de génocide », *Jeune Afrique*, 03 juillet 2019. Disponible sur www.jeuneafrique.org.

du mouvement ou du changement universel a facilité la compréhension de mutations des rapports sociaux. Les techniques documentaires et d'interview libre ont été aussi mises à contribution.

Cette étude couvre la période allant de 2017, année marquée par la résurgence et l'intensification des massacres jusqu'au 6 mai 2021, date de la proclamation de l'état de siège dans la Province de l'Ituri et celle du Nord-Kivu.

Hormis la présente note introductive et la conclusion, notre réflexion s'articule autour de deux grands points : l'approche théorique sur le crime de génocide et les responsabilités des acteurs en présence.

I. APPROCHES THEORIQUES

Cette partie passe en revue certaines théories à rapport avec les crimes de génocide. C'est pourquoi nous disons avec Kofi Annan que la responsabilité de combattre les crimes donne corps à l'engagement politique de mettre fin aux pires formes de violence et de persécution. Cette responsabilité vise à réduire le décalage existant entre les obligations préexistantes des Etats, en vertu du droit international humanitaire et de la déclaration universelle des droits de l'homme et la réalité vécue par les populations exposées au risque de génocide, de crime de guerre, de nettoyage ethnique et de crime contre l'humanité.

Ceci nous amène à présenter deux

points essentiels. La généralité sur le crime de génocide et des événements précurseurs.

I.1. GENERALITE SUR LE CRIME DE GENOCIDE

Le statut de Rome définit les éléments de « *crime de génocide* », qu'il qualifie de portée internationale en termes d'infractions ou actes hautement graves qui touchent l'ensemble de la communauté internationale. Dans la majorité de cas, ces actes sont commis en période de conflits armés. En vertu du présent Statut, les crimes à portée internationale sont au nombre de quatre pour lesquels la Cour Pénale Internationale (CPI) a compétence. Il s'agit de crime de génocide, de crime contre l'humanité, de crime de guerre et de crime d'agression⁵.

Se basant sur le mode opératoire des auteurs des massacres et des tueries sans précédent, sans oublier des pillages, des viols, des vols, des mutilations ainsi que d'incendies des maisons et produits champêtres à grande échelle en Ituri, il y a lieu de penser au crime. Toutes ces violations documentées depuis 2017 font état de certains éléments constitutifs de crime de génocide par meurtre et atteinte grave à l'intégrité physique ou mentale des membres des certaines communautés cibles.

⁵ Statut de Rome du 1 juillet 2002 portant Statut de la Cour Pénale Internationale, p3.

I.2. ÉLÉMENTS CONSTITUTIFS DE CRIME DE GENOCIDE

Défini à son article 6, le statut de Rome considère le crime de génocide comme l'un quelconque des actes ci-après commis dans l'intention de détruire, en tout ou en partie, un groupe national, ethnique, racial ou religieux, comme tel :

Meurtre de membres du groupe que le code pénal congolais renchérit à ses articles 44 et 45 comme étant l'homicide ou assassinat commis avec l'intention de donner la mort à un individu ou un groupe d'individus.

Atteinte grave à l'intégrité physique ou mentale de membres du groupe définie selon le code pénal congolais comme les viols, les agressions sexuelles, harcèlement sexuel, l'exhibition sexuelle, mutilation.

Soumission intentionnelle du groupe à des conditions d'exigence devant entraîner sa destruction physique totale ou partielle.

Mesures visant à entraver les naissances au sein du groupe.

Transfert forcé des enfants d'un groupe à un autre groupe.

Ces éléments ainsi énumérés seront analysés dans les lignes qui suivent, sur le plan international ainsi qu'en République Démocratique du Congo suivant leur mode de répression.

I.2.1. Instruments juridiques de répression de crime de Génocide

Sur le plan international, l'article

premier du statut de Rome, crée une cour pénale internationale (CPI) en tant qu'institution permanente, qui peut exercer sa compétence à l'égard des personnes pour les crimes les plus graves ayant une portée internationale. Cette cour est complémentaire des juridictions pénales nationales.

Au vu de ce présent statut, sa compétence s'étend sur l'ensemble de 4 crimes internationaux qui sont le crime de génocide, le crime contre l'humanité, le crime de guerre et le « crime d'agression », non encore défini en conformité avec les dispositions de la charte des Nations Unies, puisqu'il s'agit de la compétence à priori, de la cour internationale de justice (CIJ)⁶.

En RDC, bien que le droit pénal règle certaines questions liées au crime à l'interne, le pays a ratifié en 2002 le traité créant le statut de Rome. Ce traité vise à réprimer les crimes internationaux cités ci-haut. C'est ainsi que ces actes (crimes) sont réprimés dans notre pays d'abord par la constitution du 18 février 2006 telle que modifiée et complétée à ce jour, mais aussi et surtout par le code pénal militaire.

a) La constitution du 18 février 2006

Cette constitution a bel et bien manifesté une volonté générale de doter la nation des moyens conséquents, des règles et des lois enfin de lutter efficacement contre les crimes internationaux. Toutefois, quoi

⁶ Statut de Rome, op.cit. p.4

que volonté il y a, elle accorde moins de rigueur en la matière. Entendu qu'en vertu de 229 articles qui la composent, seul l'article 156 condamne ces actes et définit les moyens nécessaires.

En outre, selon la même constitution, les juridictions militaires sont compétentes pour connaître et juger les infractions commises à portée internationale par les membres des forces armées et de la police nationale.

b) Le code pénal militaire (CPM) :

Il sied de souligner d'entrée de jeu que le droit congolais pose énormément des problèmes d'inadaptation face à l'actuelle évolution. Faisant un aperçu général des différents régimes passés depuis l'époque coloniale, ayant manipulé plusieurs fois le code militaire, on en est arrivé jusqu'en 2002 pour prendre en compte la question de droit international humanitaire ou droit de la guerre. Dès lors, la ratification des instruments juridiques internationaux dont notamment les conventions de Genève et de la Haye, mais aussi de celle du Statut de Rome a été en tout et pour tout une avancée très significative pour la République Démocratique du Congo⁷. Par conséquent, elle reste d'ores et déjà liée au principe de la hiérarchisation de loi et doit dorénavant considérer et mettre en application tous ces éléments de crimes internationaux.

⁷ Laurent MUTATA LUABA., Droit pénal militaire congolais, éd. Service de documentation et d'études du ministère de justice et garde des sceaux, Kinshasa, 2005, p.621.

1.2.2. Auteurs

Depuis plus d'une décennie, l'Est de la RDC est en proie d'un complot de balkanisation qui justifie son instabilité récurrente matérialisée par la multiplicité des groupes armés locaux et étrangers. Pour bien cerner cette réalité, il est prudent d'élargir le champ de réflexion au-delà de nos frontières pour une compréhension plus globalisante. Ainsi, les différents acteurs que nous allons évoquer dans les lignes qui suivent, s'identifient par leurs rôles, attitudes et prise de position directe ou indirecte dans les massacres de vaste incongruité en Ituri.

1.2.2.1. Massacres à grande échelle

Il existe une abondante littérature sur les massacres en Ituri. Mais à la différence, cette étude relate les petits détails récoltés sur terrain représentant une importance capitale pour comprendre la genèse des massacres. Pour ce faire, à l'issue de nos pré-enquêtes sur terrain, deux raisons seraient à l'origine des massacres perpétrés depuis 2017. Il s'agit notamment de la mort du père Florent DHUNJI, prêtre catholique originaire de la communauté lendu et de l'altercation entre un militaire loyaliste au poste de contrôle d'Uzi et quelques jeunes lendu⁸.

S'agissant de la première, les vagues de violences qui ont déferlé sur le Territoire de Djugu en Province de l'Ituri avec de niveau de paroxysme entre décembre 2017 et avril 2018 sont parties suite à

⁸ Notables DZ'NA et al, entrevue réalisée à Bunia le 17 mai 2020.

la mort du Père Florent DHUNJI en visite à la Paroisse de DRODRO située à plus ou moins 80 km au Nord-est de Bunia. Cette mort demeure un sujet de préoccupations majeures pour la communauté lendu dont il est originaire ; et parle de l'assassinat, comme qui dirait « une goutte d'eau qui déborda la vase ». Derechef, la situation s'est dégénérée à de représailles contre la Communauté Hema/Ite.

La deuxième raison par contre, illustre la tracasserie militaire survenue au poste situé sur le tronçon du marché appelé UZI, dans le Groupement PITSO, Secteur des Walendu Djatsi territoire de Djugu. Ayant érigé une barrière au vu et au su des autorités politico-administratives pour le rançonnement de la paisible population, ce dernier entre en altercation avec les jeunes de la communauté lendu, se retrouvant dans l'incapacité de payer la rançon faute de moyen ; nous a renseigné un habitant du village voisin dudit marché.

Après analyse approfondie de ces deux raisons principales et majeures, prétendument présentées ayant conduit à la sauvagerie caractérisée des massacres à grande échelle, la question est de savoir d'une part, pourquoi alors autant de massacres sur les communautés Alur, Mambisa, Ndo-okebo et Nyali/kilo ont été commis et, d'autre part, pour quelles raisons les policiers qui n'ont aucun lien avec la mort du Père Florent DHUNJI ni avec l'incident survenu entre le militaire FARDC et les jeunes de la communauté

Lendu vers le marché d'UZI sont pris pour cibles ? Les antécédents ; à savoir la mauvaise résolution des conflits de 1999 à 2003, malgré la forte mobilisation de toutes les ressources nécessaires (humaine, financière, matérielle, temporelle et informations), peuvent être invoqués.

En outre, nous référant au message du prélat catholique, lors de l'homélie « tranchante » du 31 mai 2020 à la Cathédrale Notre Dame de Mudzi-maria, diffusé sur la radio « Fides Tujenge » à l'occasion de la commémoration de la fête de la Pentecôte, l'évêque de Bunia déclare : « j'étais en Allemagne, on m'a montré une carte qui divise notre pays en 4 Etats ». Il y a lieu de reconnaître les origines externes des massacres qui endeuillent la Province. Il semble que les auteurs de ce carnage sont pris en otage pour matérialiser le plan international de balkanisation qui vise à occuper les terres des autochtones et à exploiter les richesses naturelles congolaises, notamment le pétrole du lac Albert. A ce jour où le besoin des produits pétroliers est croissant à travers le monde, toutes les grandes firmes pétrolières internationales tournent leurs regards vers les pays ayant des gisements non encore exploités comme la RDC. Nous osons croire que ceci justifierait également les crimes dans la région.

1.2.2.2. Du phénomène assaillant à l'incursion de la milice Codeco

Au début de la nouvelle crise sécuritaire

de l'Ituri, l'identité des assaillants était difficile à définir, même si tous les faisceaux convergeaient vers un groupe de jeunes, essentiellement Lendu, basé dans le secteur de Walendu-Pitsi. Cependant, les autorités les ont par la suite identifiés comme faisant partie d'une milice œuvrant sous couvert de Codeco. Le concept assaillant a été utilisé par le Gouverneur honoraire ABDALLAH PENEMBAKA pour désigner ces malfrats auteurs des massacres à Djugu dans le souci de ne pas communautariser et responsabiliser la communauté Lendu de tous ces crimes.

Cependant, le 12 juin 2019, soit un an et demi après le début des violences, les forces armées congolaises annoncent avoir identifié le chef de cette milice, un certain Justin NGUDJOLO, qui, à son tour quelques jours plus tard, déclare sur une radio locale du centre de négoce de Kpandruma être le chef de la « milice Codeco ».

Selon plusieurs témoignages, la Codeco, à travers son discours de haine anti-Hema, aurait contribué à mobiliser des jeunes Lendu en utilisant le mythe de la libération. De même, son sanctuaire de la forêt de WAGO aurait servi de centre de formation⁹.

1.2.2.3. Crise de leadership au sein de Codeco

Suite à la mort de Justin NGUDJOLO,

plusieurs factions se disputent le nouveau leadership de Codeco, un certain NGABU NGAWI, alias SONGAMBELE prendra immédiatement le bateau de commandement et fera une déclaration appelant les différentes milices lendu à travers leurs différents secteurs et dans tous les territoires de l'Ituri à l'unité pour organiser un front commun. Malheureusement, chemin faisant, SONGAMBELE prétendument successeur de NGUDJOLO va se désolidariser de ses compagnons de lutte pour créer un autre mouvement avec la bénédiction des autorités provinciales. De leur côté, Patrick BASSA ZUKPA et Désiré LOKANA LOKANZA tous deux porte-paroles sont restés désormais les points focaux du mouvement. Après avoir chassé SONGAMBELE du mouvement, ils requièrent les appellations « Codeco » et « groupe armé NGUDJOLO », qui, selon eux sont imposées par des tiers et préfèrent plutôt « URDPC ». Il y a également la branche Codeco/ULC sous le leadership d'un certain « Loup de la montagne » dont les actions s'étendaient essentiellement sur le secteur des Walendu Tatsi et qui réussit à organiser une expédition de démonstration de force le 04 septembre 2020 jusqu'en ville de Bunia d'où ses leaders sont rentrés victorieux avec un appui tant financier que matériels des autorités politico-militaires en place. Il s'agit également de Codeco/Temple de Dieu du général autoproclamé TUWO basé à Nyangarayi ; ensuite de Codeco/

9 Rapport de la mission conjointe de mise à jour des analyses de contexte et d'évaluation de besoins en stabilisation STAREC-ISSSS MONUSCO, Gouvernement Provincial et Autorités Territoriales en territoire de Djugu, juillet 2018.

Catholique basée à Kobu, de Codeco/ BDC anti balkanisation et Codeco Islamiste récemment créée et qui serait en étroite collaboration avec les Hutu rwandais déguisés à la communauté Banyabwisha¹⁰.

Au-delà des questions de leadership, l'éclatement de la milice Codeco semble également dû à l'existence des intérêts divergents et à l'affairisme politique. La plupart de ses leaders autoproclamés s'attendaient à une reconnaissance et à la promotion de leurs grades au sein des FARDC après le désarmement qui s'annonçait, pendant que d'autres profitaient pour régler leurs antécédents personnels.

Sur le plan économique, les éléments de la secte mystico-religieuse de Codeco se sont adonnés au pillage des biens. Soulignons, de surcroît l'institutionnalisation d'une administration parallèle de perception de taxes illégales sur plusieurs axes routiers en Province de l'Ituri y compris la RN27. Autre fait important ; la contribution des autorités provinciales au sein de cette milice qui frise également une certaine complicité, c'est la motivation du gouvernement provincial à prendre une décision instaurant le convoi des véhicules sur la route Bunia-Mahagi (RN27) moyennant une somme d'argent payable par véhicule dont une clé de répartition revenait à la Codeco.

Dans le cadre de la rédaction de cet

article, nous n'avons pas pu répertorier toutes les factions de la Codeco en Province de l'Ituri. Toutefois, s'il est vrai que l'apparition de toutes ces branches qui se sont multipliées après la mort de Justin NGUDJOLO avec des différents commandements sont causes d'une crise d'un leadership capable ; il paraît également que cet éclatement constitue un moyen ou une stratégie de l'autopromotion de l'élite Lendu. De ce qui précède, il est opportun d'établir la responsabilité des uns et des autres.

II. RESPONSABILITES DES ACTEURS EN PRESENCE

Dans cette partie nous allons nous concentrer sur une série d'acteurs qui peuvent se prêter à l'étude scientifique dans le rôle important qu'ils jouent soit dans la consolidation soit encore pour son aggravation dans un but de business criminel en Ituri.

II.1. Atteintes aux droits de l'homme commises par Codeco et Alliés

Les attaques perpétrées par les éléments de Codeco font état de milliers de centaines des personnes qui ont perdues des vies parmi lesquelles les enfants, les femmes et des vieillards sans compter des milliers des blessés et des familles disloquées des communautés principalement Hema/Ite, Alur, Mambisa, Ndo-okebu et Nyali/kilo, mais également de milliers d'enfants en âge scolaire abandonnés dans la rue ainsi que des destructions des installations scolaires et hospitalières.

¹⁰ Entretien avec les notables à Fataki, le 13/07/2020.

De ce qui précède, il est imprudent d'établir les responsabilités des auteurs de ce crime de génocide en Ituri, sans pour autant en documenter les atteintes graves qui ont marqué la période de 2017 à la proclamation de l'état de siège dont le bilan reste mitigé. La carte administrative ci-dessous guidera la compréhension.

Carte administrative de l'Ituri



Source : Cellule d'analyse des indicateurs de développement, Primature, République Démocratique du Congo.

Tableau de quelques dates, événements et bilan retenus

Période/date	Evénements	Bilan
15/6/2017	Mort du Père Florent DHUNDJI (Communauté Lendu)	Montée de tensions
15-18/12/2017	<ul style="list-style-type: none"> - Altercation entre militaire et certains jeunes lendu au marché d'UZI - Représailles des jeunes hema 	<ul style="list-style-type: none"> - Destruction du bureau de PNC de la place - Attaque de deux femmes paysannes hema - Incendie de plusieurs maisons du village TETE par les Jeunes hema
21/12/2017	Tentative de pacification locale par le Gouvernement provincial	Apaisement relatif jusqu'en février 2018

Du février - mars 2018	<ul style="list-style-type: none"> - Attaques meurtrières dans plusieurs villages des Bahema Nord et Bajere (Rule) - Attaque contre les Forces de défense - Attaques simultanées à Maze et Beliba (Bahema-Nord) 	<ul style="list-style-type: none"> - 60 morts dans un incendie - 2 militaires tués au village Tche (Bahema-nord) par les génocidaires - Au moins 36 personnes massacrées par Codeco
Juin 2019	<ul style="list-style-type: none"> - Embuscade tendue au village ZIBIT/Chefferie Mambisa - Identification de Justin NGUDJOLO, leader de la CODECO par l'état-major terrestre des FARDC - Lancement de l'opération militaire « ZARUBA YA ITURI » - Création du mouvement FPIC dit « Chini ya kilima » à connotation Bira 	<ul style="list-style-type: none"> - 4 Commerçants Lendu Assassinés Dont NDJABU, Président FEC/KOBU - Plus ou Moins 160 Morts Et 360 000 Déplacés - Libération De Plusieurs Localités Dont La Foret De Wago, sanctuaire de Codeco
Fin juin-début juillet 2019	Visite d'itinérance du Chef de l'Etat, Président Félix TSHISEKEDI à Djugu	Calme relatif
Juillet-septembre 2019	<ul style="list-style-type: none"> - Expansion des attaques sur les territoires de Mahagi et Irumu - Coalition génocidaires (Codeco-FPIC dit « Chini ya kilima ») 	<ul style="list-style-type: none"> - Massacres à grande échelle à Mahagi - Expédition sanglante et meurtrière dans la localité de MWANGA à 15 km de Bunia chef-lieu de la Province de l'Ituri, exécution de 10 sujets Alur au champ dont un couple brillé vif pour faire taire la vérité
01/10/2019	Avis favorable du Gouvernement provincial de négocier avec Justin NGUDJOLO sans une amnistie	Signature d'un acte d'engagement à Rethy entre le Gouvernement provincial et les notables lendu en faveur de la paix

Mois de janvier 2020	<ul style="list-style-type: none"> - Reprise de contrôle de plusieurs localités en Djugu par les éléments de la Codeco suite au dégarnissement et redéploiement des FARDC en Province voisine du Nord-Kivu - Prise de contrôle de quelques groupements de la Chefferie de Mokambo à territoire de Mahagi - Création d'un mouvement politico-militaire dissident de Codeco dénommé « Union des Révolutionnaires pour la Défense du Peuple congolais » (URDPC) 	<ul style="list-style-type: none"> - 135 personnes assassinées dont 22 femmes et 17 enfants, incendie des produits champêtres, déplacement de plus de 20 000 personnes
De mars à mai 2020	<ul style="list-style-type: none"> - Arrestation de Raymond TSENI ADRIONZI et Joseph AMULA alias KESTA (cerveaux moteurs de l'URDPC) par le service de renseignement à ALHA - Neutralisation de Justin NGUDJOLO par les forces loyalistes - Suspension de processus de dialogue suivie Offensive de l'armée à Kpandruma - Déclaration de cessez-le-feu de Monsieur NGABU NGAWI alias SONGA MBELE, successeur de NGUDJOLO en refuge au Gouvernorat - Attaques ciblées contre les positions des FARDC - Lancement de l'opération militaire « ZARUBA II » 	<ul style="list-style-type: none"> - Mort de Justin NGUDJOLO - Multiplicité des attaques de grandes envergures presque partout par Codeco - Reprise de contrôle de Kpandruma - Promesse de plus de 400 hommes prêts à déposer les armes (non réalisés jusqu'à ce jour) - Plusieurs militaires sont morts - Plusieurs attaques repoussées et quelques éléments de Codeco neutralisés et arrêtés sur le champ de bataille
Mai 2020	L'Union Européenne sort de son silence coupable demandant aux autorités congolaises et à la Monusco de mettre un terme aux violences de Codeco.	
06/05/2021	Proclamation de l'Etat de siège en province de l'Ituri et du Nord-Kivu	Mitigé et sujet des controverses en Ituri

Source : données du terrain

II.2. Responsabilités des acteurs proprement dites

II.2.1. Responsabilités des acteurs congolais

a) Codeco

« Codeco » est une coopérative pour le développement du Congo. Elle a été créée à Djugu pour regrouper et encadrer les paysans lendu. Cependant, son origine remonte vers 1985, avec comme initiateur Mzee BAYURA et cette Asbl a subi plusieurs mutations. D'abord comme COWAZA puis CODEZA sous la deuxième République, ensuite CODECO sous la troisième République et tend vers la conquête de l'Afrique « CODAFRIQUE ». Il faut entendre par :

« COWAZA » : coopérative des walendu au zaïre ;

« CODEZA » : coopérative de développement économique au zaïre ;

« CODECO » : coopérative de développement économique au Congo.

Selon NGOKPA, idéologiquement, la coopérative du développement économique au Congo aurait plusieurs mérites pour la communauté lendu, notamment la création de partis politiques à connotation lendu, la création d'une milice armée portant le nom de sa génitrice et aussi la promotion de l'élite politique (députés et autres). L'organisation (Codeco) s'est détournée de ses objectifs initiaux pour créer une guérilla ultra-locale via les pratiques des cultes de sacrifices dédiés aux esprits des ancêtres et des

animaux pour l'autoprotection¹.

Motivé par un degré élevé de croyance de ses membres, « Codeco » devient une source d'idéologie par excellence grâce à laquelle une lutte acharnée est menée pour la libération de la tribu lendu ; c'est ce qui justifie une fois de plus la création de l'association prétextée socioculturelle « LORI » qui signifie selon Thierry VIRCOULON, « Libération des Opprimés et Rejetés de l'Ituri » au moyen duquel ils ont dû recourir depuis 2017. Pour y arriver, « Codeco » s'est métamorphosée en une secte mystico-religieuse dotée d'une mission de sensibiliser et de persuader tous les filles et les fils lendu, pour une adhésion massive². C'est ainsi qu'il est difficile d'extraire la responsabilité de Codeco sans faire allusion à la communauté lendu car il a été entretenue une vaste confusion pour créer la diversion d'opinion afin de déclinier la responsabilité directe de cette communauté. Les deux se complètent, l'une sert de l'intérêt de l'autre et vice-versa. Pour matérialiser cette idéologie, une église aurait été ouverte au marché d'UZI.

D'où provient la source de financement de Codeco et comment se ravitaillent-ils ? Pour répondre à cette question nous avons pu joindre les acteurs de la société civile, certains chauffeurs et quelques opérateurs économiques. Selon eux, Codeco a plusieurs sources

1 CT NGOKPA LORI François Xavier., Notable de la communauté Mambisa, territoire de Djugu.

2 Thierry VIRCOULON, op.cit, p8.

de financement et de ravitaillement. Premièrement, il s'agit des barrières érigées en toute impunité par cette milice sur plusieurs voies routières de la Province au travers desquelles des taxes illégales sont perçues. A titre d'exemple, sur la RN27, certaines sources de la société civile indiquent que chaque jour Codeco arrive à percevoir plus ou moins 6000\$. A ceci s'ajoute le respect de mot d'ordre de certains notables de la communauté Lendu en vue d'appuyer leur projet sans oublier les contributions spéciales imposées à la base.

b) Responsabilités des organisations de la société civile

- La coordination de la société civile de l'Ituri

La société civile de l'Ituri n'est pas restée indifférente face à cette tragédie, bien qu'il ne soit pas du tout aisé de parler celle-ci en raison de ses multitudes composantes. Au début des atrocités, elle a joué son rôle d'Eglise au milieu du village et d'interpellatrice. A cet effet, un coordonnateur de la société civile section Kobu, dans une localité sous contrôle de Codeco était convaincu qu'une paix était possible en raison de son origine et de son appartenance à la communauté Lendu. Aussitôt, il s'était engagé dans une vaste campagne de sensibilisation pour appeler les miliciens de Codeco à cesser les tueries. Cette action lui a coûté la vie.

Plusieurs actions citoyennes ont été menées pour interpeller les autorités

tant locales, provinciales que nationales, pour faire appel à leur responsabilité pour la sécurité de l'ensemble de la population iturienne avec accent particulier sur les communautés victimes. Cette situation engendre une dynamique au sein de la société civile et fait naître une nouvelle structure dite G5-A regroupant principalement les communautés Alur, Hema/Ite, Mambisa, Ndo-okebo, Nyali/Kilo, pour dénoncer au moment opportun les violences perpétrées en Ituri.

Face à l'ampleur de cette crise sécuritaire, les actions des structures de la société civile ont également montré leurs limites suite à la politisation. La nouvelle donne communautaire a stimulé les citoyens à envisager certaines mesures de contournement. Ainsi, la détermination citoyenne dans ces démarches semble indiquer un changement dans la fabrique des politiques de sécurité, au regard, entre autres de la place centrale de la société civile dans ce processus. Comme le souligne Kadidiatou Ali Gazibo, « dans une pareille configuration, l'État perd son monopole de faiseur de paix »³. Cette défaillance de l'Etat congolais, en incapacité de protéger sa propre population et ses biens, va donner lieu à une série d'actions idéologiques avérées indispensables. A titre illustratif, la marche pacifique de protestation contre l'insécurité grandissante, l'appel

³ Gazibo K.A, *Les crises africaines : de l'élargissement du concept à la reconfiguration des acteurs de la sécurité* in Gazibo et C. Moumouni (dir), « Repenser la légitimité de l'Etat africain à l'ère de la gouvernance partagée », (Québec, PUQ), pp 83-101.

à des villes mortes et à l'incivisme fiscal ont été lancés par certains leaders locaux et certaines corporations de la société civile en attente d'un engagement ferme du Gouvernement pour l'éradication définitive du phénomène assaillant « Codeco » à Djugu, à Mahagi et de Chini ya Kilima à Irumu. Ces genres d'actions visant à mettre plus de pression ont été régulières et chaque fois appuyées par différentes composantes de la société civile⁴. De ce qui précède, il est impérieux d'insinuer les limites qui ont émaillé les actions de la société civile. Cela étant, quid de la responsabilité des confessions religieuses ?

- Les acteurs religieux

Bien que l'Eglise ne soit pas la responsable directe de la sécurisation des personnes, elle est cependant tenue de l'obligation morale surtout face à ce genre de cruauté. C'est pourquoi elle reste une actrice sociale dont la contribution pour la paix est indubitable. Contre toutes attentes et ce, à côté de sa mission évangélique, que pouvait faire l'Eglise face à cette tragédie ? Elle n'a cessé de dénoncer et faire appel à l'arrêt des violences, action jugée inefficace et inadaptée. C'est pourquoi il devient inévitable que l'attitude à la fois chrétienne

⁴ Ces appels à ville morte sont légion. A titre d'exemple, dans un communiqué de presse du 17 Mars 2020 l'Association Culturelle Ente a appelé à trois journées de ville morte. Elle sera soutenue par la communauté Alur et l'Association LORI, regroupant les Lendu. Quatre communautés (Alur, Hema/Ite, Mambisa et Ndo-Okebo) ont accordé un ultimatum de 15 jours au Gouvernement Congolais afin de mettre fin à la milice Codeco, en mettant l'Ituri en « état d'urgence ».

caractérisant le peuple iturien, plus particulièrement en territoire de Djugu reste un défi majeur pour l'Eglise appelée à faire preuve de plus de responsabilité et d'éthique face aux âmes perdues, surtout que certaines hypothèses soutiennent la thèse selon laquelle, la mort d'un religieux serait à la base.

- La Fédération des Entreprises du Congo (FEC/ITURI)

Les opérateurs économiques regroupés au sein de la FEC, représentent une force non négligeable pour le développement de la Province de l'Ituri. Leurs contributions sont légions, notamment à travers le paiement des taxes, impôts mais également dans leurs interventions multiples pour la sécurisation des infrastructures routières de base et la construction des voiries.

Depuis l'avènement des massacres, plusieurs voix se sont levées contre les commerçants suspectés d'être de mèche avec les criminels. La population s'est indignée de l'inertie de l'Etat. Dans le village LINJI, situé entre Iga-Barrière et Lopa, il a été décidé de couper la route en creusant un grand trou pour arrêter toute circulation sur la RN27 dans la simple raison que cette route était devenue une source de financement et de ravitaillement des éléments de Codeco qui, érigeaient des barrières au vu et au su des services de sécurité. Nos sources locales renseignent que la démarche a été totalement désapprouvée par certains membres de la fédération des entreprises du

Congo locale estimant que la présence de Codeco leur était favorable plutôt que d'assister impuissamment aux tracasseries des forces loyalistes installées les longs des routes à travers la Province. Une situation qui crée la diversion d'opinion au sein de la FEC selon qu'elle est dans un ou l'autre milieu.

- Union des Associations Culturelles pour le Développement de l'Ituri (UNADI)

L'union des associations culturelles pour le développement de l'Ituri, un cadre approprié d'échange fructueux impliquant la notabilité des différentes communautés de l'Ituri, a, elle aussi, failli dans sa mission de rassembleur pour avoir été prise en otage par les politiques. En effet, la prise de position de Claudine NZENI, alors présidente, a fait implorer la structure. Certains notables ont engagé des actions isolées face aux attaques de plus en plus systématiques des éléments de Codeco. Les notables hema ont choisi la retenue en dépit des agitations et tentatives de quelques jeunes prêts à s'organiser eux aussi en milice pour contre-attaquer. Cette retenue devint un énorme défi pour les notables car, au fur et à mesure que les tueries persistaient, ils perdaient leur notoriété et n'étaient plus en mesure d'éviter des incidents mineurs tels que les barrières érigées en un moment donné par certains jeunes hema sur certaines routes de desserte agricole pour filtrer les mouvements des lendu.

Toutefois, le retour au pays du chef coutumier Yves Kahwa Panga Mandro

le 20 juin 2019, après des années d'exil en Ouganda pendant ce moment chaud d'agitation, augure à la fois de menace et d'espoir. Cet ancien chef de milice et patron du Parti pour l'unité et la sauvegarde de l'intégrité du Congo (PUSIC) dont il est président, est l'un des seigneurs de guerre de l'Ituri des années 1999-2003. Le Gouvernement de Kinshasa décide de faire de lui un interlocuteur utile, vue sa capacité de mobilisation parmi les Hema. L'une des critiques les plus viriles de l'ancien président Joseph Kabila avant les élections de décembre 2018, Kahwa bénéficie d'un fort soutien auprès d'une partie de la communauté. Fort de cet appui, il déclare être revenu pour appuyer le Président Félix TSHISEKEDI dans la construction de la paix en Ituri. Ayant repris son fauteuil de chef coutumier, il s'engage dans un dialogue avec quelques chefs lendu. Mais si les massacres se prolongent, les membres de la société civile à Bunia et les représentants de la Monusco craignent qu'il puisse réactiver ses réseaux locaux pour la renaissance de l'ancien conflit.

En général, pour faire face à cette cruauté génocidaire, les notables de toutes les communautés victimes ont opté pour la non-violence et ont fait le choix de se remettre aux mains de l'Etat congolais, le seul détenteur du monopole de force et garant de la sécurité et la paix. Par ailleurs, la ruse qui a caractérisé la notabilité des communautés génitrices des milices locales est celle du refus catégorique de ne pas être liées à ces actes de barbarie

et pourtant nos données du terrain révèlent que leur degré d'implication juge la complicité, car les mots d'ordre de certains ont été suivis sans faille. Au cours d'une rencontre organisée par la Monusco à Kpandruma entre les Communautés Alur et Lendu pour la recherche de la cohésion, les notables Alur conditionnent leur participation, séance tenante, par le retrait des éléments de la Codeco occupant certaines entités de la chefferie de Mokambu en territoire de Mahagi, chose qui a été faite dans les minutes qui suivaient⁵.

Certaines sources ont révélé la complicité des certaines notabilités de l'Ituri. Notamment, certains députés, chefs coutumiers qui n'ont pas échappé à mordre à l'hameçon de la puissance extérieure dont le vrai objectif reste obscur jusqu'à nos jours.

c) Responsabilités du Gouvernement Congolais :

La sécurisation de personnes et le maintien de l'intégrité nationale est de la responsabilité première et inaliénable de l'Etat. Max Weber souligne que seul l'Etat en tant qu'organisation sociale a la légitimité de monopole de force, mais la présence de groupes armés en Ituri plus particulièrement la milice Codeco depuis 2017 qui écume la population est la preuve irréfutable de la défaillance de l'Etat pour faire face à ses missions régaliennes. Inquiets de cette situation,

beaucoup de questions se posent dans les analyses des uns comme des autres. Pourquoi le Gouvernement congolais n'arrive-t-il pas à mettre un terme à tous ces massacres ? Que faut-il donc faire ? Faut-il alors continuer de faire confiance aux institutions de la République dont les compétences ont prouvé les limites ?

Au niveau national, malgré plusieurs efforts consentis aussi bien sur le plan diplomatique, politique que militaire aux fins de barrer la route à cette barbarie, il est important de noter quelques visites officielles du Président de la République en Ituri. En effet, une année après son accession à la magistrature suprême, ce dernier arrive en Ituri pour s'imprégner de la situation sécuritaire et adopter des stratégies d'éradication de ces fléaux ; visite au cours de laquelle il a promis la fin des exactions et le retour de la paix ; mais donc, une promesse non réalisée.

Il a fallu une deuxième visite à la tête d'une grande délégation avec le chef d'état-major de l'armée, du Ministre de media et autres grandes personnalités de la République. Celle-ci n'a duré que deux jours du 17 au 18 mai 2021, juste après la mise en place de l'état de siège, lui a permis de s'imprégner de l'amalgame au sein des FARDC et des différents services de sécurité tant militaire que civile, mais aussi d'exacerber les attentes de la population iturienne, la paix. Quelques incidents qui ont émaillé cette période de la visite du premier citoyen de la nation retiennent

⁵ Ituri : témoignage d'un notable Alur ayant requis l'anonymat, participant aux pourparlers du 28 février 2019 à Kpandruma/Rethy.

l'attention du public à l'occurrence, à la veille de son arrivée, la milice Codeco brille dans une nouvelle incursion dans une localité environnante de Maze chez les Hema nord en territoire de Djugu. De surcroît, en deux jours de la fin de son séjour à Bunia, rapporte le Chef de secteur des Banyali/kilo sur certaines chaînes des radios locales, faisant état de l'incursion des éléments de Codeco à Kilo-Etat pour demander officiellement leur installation enfin d'ériger une fois de plus leur barrière pour la perception des taxes sans soubassement juridique.

- Envoi des émissaires présidentiels

Vendredi 03 juillet 2020, une délégation venue de Kinshasa arrive à Bunia. Elle est constituée des anciens seigneurs de guerre tous membres de la communauté lendu pour tenter de stopper cette crise inédite en Province de l'Ituri. Ils s'agit notamment de Floribert NDJABU, leader du parti politique FNI, de PITCHU IRIBI MBODINA de FRPI, de Germain KATANGA et GODAS Emery, tous des généraux de brigade, des colonels MUITO AKOBI, Mathieu NGUDJOLO, de major MAMBO BUTSORO Philippe, du capitaine MATESO RR'DJA, du sous-lieutenant KANIKI NGABU, de Jeannot MALIVO KAGABA. Selon Floribert NDJABU, chef de la délégation, la mission confiée à cette équipe consistait à discuter et surtout de conscientiser leurs frères lendu du groupe mystico-religieux de Codeco qui sèment désolation au sein de la population et responsable de plus de 6000 morts et de dizaine des milliers des personnes déplacées internes et

externes en Ituri⁶.

Finalement, au regard de l'insécurité qui prévaut dans les zones affectées et de la multiplicité des attaques dans certains centres de négoce, il y a lieu de parler d'une mission « mort-née » résultante d'une large mascarade politique. Nous référant aux dispositions de l'article 203 de la constitution de la RDC retraçant les compétences concurrentes entre le pouvoir central et les Provinces ; la protection des personnes et de leurs biens relève d'abord du Gouvernement central mais aussi celui des Provinces.

- Les opérations militaires

L'approche politico-diplomatique n'ayant pas abouti aux résultats escomptés, le gouvernement opte pour les opérations militaires. Toutefois, malgré quelques avancées observées dans les offensives des FARDC sur terrain, la situation reste confuse, tandis que le nombre des victimes ne cesse d'augmenter. Mais alors il s'est dégagé une complicité dans la chaîne de commandement au sein des unités des forces loyalistes. Selon nos sources sur terrain, certains officiers des FARDC se sont lancés dans l'affairisme plutôt que de rendre service à la nation. Ils se livrent aux ventes des minutions, des armes, des tenues militaires ainsi qu'aux échanges d'informations contre des minerais principalement de l'or ainsi que contre des sommes d'argent. Cette affirmation qui a été appuyée par

⁶ « Ituri : la presse annonce l'arrivée à l'aéroport national de Murongo à Bunia », La Voix de l'ituri, 3 juillet 2020, disponible sur : www.lavoixdelituri.net.

le commandant suprême des Forces Armées lors de sa récente visite à Bunia, le Chef de l'Etat déclare devant quelques notabilités ituriennes à l'hôtel "Exécutive Lodge", d'avoir découvert une très grande mafia au sein de notre armée, de la police nationale congolaise, des services de sécurité (ANR, DG) ainsi que dans tous les services publics.

Par ailleurs, le Gouvernement provincial a fait savoir, selon la source de «Crisis group», que la réponse militaire avait montré ses limites. C'est la raison pour laquelle, le gouvernement central n'a pas hésité à activer la sortie de la prison des anciens seigneurs de guerre lendu de 1999 à 2003 afin de persuader leurs frères. L'organisation fait savoir également que les miliciens lendu continuent de se renforcer, alors que l'armée est accusée de vendre les munitions et les tenues militaires. Cependant, l'armée dénonce et déclare que leurs actions sont freinées par l'interférence des politiciens et le scénario d'une escalade intercommunautaire plus généralisée. Un ping-pong dans le vrai sens du mot.

- Les actions parlementaires

Quant aux actions parlementaires, elles se sont limitées à fournir les informations à l'opinion sur les tueries macabres, inhumaines et odieuses et d'interpeller la conscience des autorités à agir vite face à ce drame pour stopper l'hémorragie de bain de sang de la population. Ces derniers, conformément au rôle parlementaire, ont plusieurs fois adressé des questions

orales avec débat mais aussi quelques interpellations successivement au vice-premier ministre, ministre de l'intérieur, sécurité et affaires coutumières, le Ministre de la défense afin de fournir à la nation plus d'informations sur la situation d'insécurité en Ituri. Il s'en est suivi d'une déclaration collective appelant le Chef de l'Etat à décréter l'état de siège vu l'ampleur du problème. Outre les moyens parlementaires, les moyens extraparlimentaires ont été aussi entrepris notamment le boycott à la participation de toutes les activités de l'Assemblée par les députés élus de l'Ituri. Mais également les élus du peuple ont fait entendre leur cri de détresse au travers des lettres ouvertes et des mémorandums collectivement ou individuellement initiés à la communauté internationale. Cette série d'actions extraparlimentaires avait pour but de mobiliser la solidarité internationale à la rescousse de la population iturienne qui fait face à une situation de cruauté plus que dramatique.

S'il est vrai que le degré d'inclinaison des politiques congolais et plus particulièrement ituriens, a permis collectivement ou individuellement, d'être saisis des événements macabres qui endeuillent l'Ituri et de mener quelques actions en vue de son éradication, il faut noter que ces actions n'ont nullement allégé, ne fut ce que, les atrocités que subit la population ; même si elles ont permis aux autorités politico-militaires de défiler en Ituri sans succès, une fois de plus. Au stade

actuel, tout semble indiquer que le gouvernement de la république n'a pas été à la hauteur. N'ayant pas pu redonner espoir à la population meurtrie, il perd toute confiance et crédibilité. Expriment sa compassion pour les victimes des tueries sauvages de Codeco lors d'une découverte de 49 corps en décomposition en territoire de Mahagi, Pierre Lewis Grimaud qualifie d'incompétence, d'incapacité et de l'idiotie du gouvernement congolais face à ce crime de génocide.

- Responsabilités des autorités provinciales de l'Ituri

S'il a été reconnu au Gouvernement quelques efforts déployés en vue d'en découdre avec les forces négatives en Ituri et le rétablissement de l'autorité de l'Etat, il faut aussi noter qu'il y a eu plus de failles dans la chaîne de coordination aussi bien dans le volet politique que des opérations militaires. Dans un cas comme dans l'autre, le gouvernement provincial étant le prolongement de l'administration publique, il représente le pouvoir central en Province.

Plongée dans une crise sécuritaire depuis 2017, la gestion de cette tragédie n'a pas épargné les institutions provinciales. Les actions des autorités provinciales n'ont pas joué en faveur de la paix même si au début sous le Gouvernement ABDALLA PENEMBAKA tout semblait aller à petit pas à ce sens que tout se limitait aux groupements Laddedjo et Laudjo précisément à l'intérieur de la forêt de Wago. A l'arrivée de Jean SAIDI BAMANISA à la tête de la Province de l'Itri, les choses s'empirent

davantage. En effet, ces autorités de la Province ont été accusées par différentes couches de la société civile mais aussi par certains hauts responsables de Codeco de tout faire pour créer la division afin de régner à maitre. C'est le début de l'affairisme du Gouvernement provincial qui n'a trouvé mieux que de s'octroyer une branche de Codeco favorable à lui afin de pérenniser le business criminel en Ituri. C'est aussi ce qu'explique le point de presse d'URDPC/Codeco du 09/05/2020 qui est une preuve irréfutable de la politique politicienne de ce gouvernement. A travers ce point de presse, ces derniers accusent le gouvernement provincial de travailler avec certains de leurs anciens collaborateurs dont Messieurs RR'DJA et SONGAMBELE, auteurs de plusieurs crimes sur la RN27 notamment les incendies des véhicules.

En plus, au sein du gouvernement Jean BAMANISA SAIDI, plusieurs postes-clés ont été occupés par les collaborateurs de l'organisation criminelle de Codeco. Cette situation qui a été mainte fois dénoncée par les forces vives, a non seulement frisé la complicité, mais aussi et surtout impacté très négativement sur tous les efforts des services de sécurité de la place. C'est ainsi que toutes les fois lors des réunions stratégiques de sécurité, à la minute qui suivait, Codeco pouvait déjà être en possession des informations de planification des opérations.

Par ailleurs, l'entrée spectaculaire en

ville de Bunia des éléments de Codeco/ULC venus du groupement Bedu Ezekere (Secteur des Walendu Tatsi), est l'œuvre de l'exécutif provincial. D'après un rapport de sondage réalisé à Bunia par la structure des jeunes leaders politiques en place, cette entrée a été planifiée et téléguidée par le pouvoir provincial dans le but de faire chanter le gouvernement de Kinshasa. Une thèse affirmée lors d'une conversation entre le Gouverneur de Province et le Leader de Codeco/ULC (Loup de la montagne) qui accuse Monsieur Jean BAMANISA SAIDI de bloquer le processus de pacification et de militer pour la balkanisation de l'Ituri.

Se pose également la question des accords secrets qui liaient le Gouvernement provincial à l'entreprise criminelle pendant cette période sombre. Une taxe illégale a été créée et signée suite à un accord signé à la fois par le Gouvernement provincial, l'ancien comité de la FEC/Ituri ainsi que les représentants des associations des transporteurs. Cette taxe prévoyait une rubrique « frais d'intervention » comme droit de Codeco. Plus encore, Monsieur Jean BAMANISA SAIDI en sa qualité de Gouverneur de Province a nommé en toute illégalité un membre de la « Génération Tuache Ziaka », une structure qu'il a lui-même mise en place, pour percevoir des taxes auprès des entreprises minières à Mungwalu au compte de cette structure informelle.

II.2.2. Responsabilité des acteurs étrangers

II.2.2.1. Pays voisins

Les pays voisins ont eu aussi, à jouer un rôle dangereusement déstabilisateur dans cette énième tragédie de l'Ituri. D'abord considéré comme un conflit intercommunautaire, les autorités locales, nationales et même internationales ont toutes minimisé et ont cru à un jeu d'ennemi qui de son officine a tout fait pour présenter la thèse d'un conflit interethnique. Pierre Claver Njanga le disait déjà par le passé, « le feu ethnocentrique allumé entre deux ethnies (Hema et Lendu) a engendré un conflit qui a endeuillé tout l'Ituri, suite à des alliances et parrainages malencontreux à d'autres pays voisins jusqu'aux milieux maffieux de l'Europe ». Plus d'une fois, l'Ouganda et le Rwanda sont doigtés pour déstabiliser la RDC. Ces deux pays avec la bénédiction de certaines puissances occidentales sont premièrement animés de l'esprit d'un projet de « Balkanisation » et d'occupation de cette partie du Congo. Sur le Lac Albert, il y a eu plusieurs fois les alertes de la population sur les entrées à provenance de l'Ouganda faisant état de plusieurs centaines voire de tonne des minutes d'armes et d'importantes logistiques militaires pour le ravitaillement de milice de Codeco ainsi que des renforts en troupe étrangère (ougandaise et rwandaise).

II.2.2.2. Communauté Internationale

a) La Monusco

La Monusco qui se positionne comme un partenaire privilégié du Gouvernement, s'engage à soutenir et appuyer le processus de stabilisation de la région. Cependant, sa politique semble être dangereuse et n'inspire pas la confiance au sein de l'opinion congolaise, politique jugée de deux poids deux mesures, celle de maintenir toujours une poche de résistance pour justifier sa présence dans une zone fragile. Ce qui justifie les plaintes de la population qui dénoncent l'appui illicite à matériels de combat et de vivre de cette mission onusienne aux miliciens en Ituri plutôt que d'appuyer les forces loyalistes. A ceci s'ajoute l'intrusion d'acteurs extérieurs de pays voisins tels que le Rwanda et l'Ouganda, qui demeurent fournisseurs des milices et faiseurs de trouble à l'Est du pays sous la barbe de la Monusco, malgré la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs établie en 2000 à la suite des nombreux conflits politiques régionaux des années 1990. Une conférence qui compte douze Etats membres dont l'Angola, le Burundi, le Kenya, l'Ouganda, la République centrafricaine, la République démocratique du Congo, la République du Congo, la République du Soudan du Sud, le Rwanda, le Soudan, la Tanzanie et la Zambie. Le 24 février 2013, à Addis-Abeba, onze pays ont signé l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région pour mettre fin aux cycles récurrents de conflits et il était prévu

la nomination d'un envoyé spécial des Nations unies. L'accord-cadre enjoint aux pays de la région de « ne pas tolérer ni fournir une assistance ou un soutien quelconque à des groupes armés ».

C'est ainsi que le comportement de la Monusco n'a pas du tout contribué au retour de la paix et à l'apaisement de violence, ne laissant pas indifférent plusieurs cas d'accusations et de soupçons qui pèsent sur lui, même s'il y a eu quelques dénonciations contre les attaques de Codeco. De ce qui précède, rien ne nous empêche d'affirmer que la Monusco aurait utilisé la stratégie dite de « zéro victoire ».

b) La cour pénale internationale (CPI)

La Cour Pénale Internationale (CPI) a été créée en 2001 avec son siège à Rome en tant qu'institution permanente, qui peut exercer sa compétence à l'égard des personnes pour les crimes les plus graves ayant une portée internationale (crime de génocide, crime contre l'humanité, crime de guerre et « crime d'agression »), en vue d'endiguer le taux de criminalité qui ne cesse d'endeuiller l'humanité. Elle constitue un caractère complémentaire des juridictions pénales nationales.

Quant au rôle joué dans le génocide de l'Ituri, la CPI pour sa part a brillé par l'immobilisme saumâtre. L. MENDE, l'ex-ministre congolais des médias a toujours fustigé à l'époque, la faible considération des Occidentaux et de la Communauté Internationale face aux problèmes congolais. La CPI et beaucoup d'autres instruments

internationaux du système de régulation assistent impuissamment à ce drame du siècle.

- c) Les grandes puissances et les multinationales

Pour faire face à la violence, l'idéal veut que l'ennemi soit identifié. Devant cette réalité, les communautés victimes des actes de génocide de Codeco sont restées presque sans défense, obligées de passer au crible le décombre de leurs membres, d'autant que la situation implique bien au-delà de Codeco, jusqu'aux acteurs invisibles beaucoup plus virulents.

C'est pourquoi les grandes puissances ont gardé un silence coupable face au cri de détresse des communautés à risque d'effacement. Au regard de l'attitude affichée, quel soutien accordent-elles aux criminels Codeco ? Quelles sont les raisons de leur silence ? D'aucun n'ignore la présence des multinationales en Ituri à l'instar de Total et qui exploite déjà le pétrole du côté de la cote ougandaise. Aux yeux des observateurs et analystes ituriens, la présence d'une réserve importante de pétrole dans la région qui part de Boga jusqu'au versant du territoire de Mahagi constituant ainsi trois grands blocs à savoir : (bloc I situé en territoire d'Irumu (Semiliki), bloc II localisé en territoire de Djugu, enfin bloc III en territoire de Mahagi (Mahagi-port) est la preuve de l'appui aux miliciens à cause de permis d'exploitation que détiendraient déjà certaines multinationales sous l'ancien régime de Joseph Kabila mais incapables d'amorcer les travaux

malgré l'étude environnementale faite par la Société civile par rapport à l'écosystème.

Il est également vrai que ces grandes puissances font face à un phénomène de densité de population le long de la littorale du Lac Albert, et vu que ces dernières se trouvant incapables de procéder par une délocalisation digne de cette population qui vit dans son milieu naturel, c'est le plan B le moins coûteux qui serait mis sur pied enfin de vider le lieu pour leur permettre l'exploitation proprement dite.

La plaie du génocide de 1994 au Rwanda a poussé certains pays occidentaux à l'occurrence la France, d'aider les Tutsi de se débarrasser du fardeau de crime en évitant la crise diplomatique cristallisée depuis un certain temps. Fort de cet appui, le pays de Kagame se permet la déstabilisation de l'Est de la RDC, donnant ainsi lieu à un véritable carnage contre les Hutu, ce qui fit un deuxième génocide appuyé par les prédateurs occidentaux. Poussée par la conscience morale, la France veut à tout prix accorder une réparation aux Hutu à l'instar de celle faite aux Tutsi en leurs trouvant des espaces de vie le plus loin possible de leur pays d'origine (Rwanda). Comme l'insinuait NJANGO PC, par le passé l'Union européenne a envoyé une mission d'opération militaire d'envergure, en juin 2003 en Ituri sous prétexte de mettre fin aux milices armées qui endeuillent cette partie du pays. Cette opération dénommée « ARTEMIS » a connu de

moment de forte hésitation de l'UE avant son arrivée⁷. Cependant la France s'y était lancée avec une vertigineuse célérité pour se faire passer comme maître de la mission dont le seul but était de préparer le point de chute des Hutu rwandais, mondialement reconnus comme responsables de génocide au Rwanda, aujourd'hui déguisés à Banyabuisha pour faire cacher l'identité génocidaire qui pèse sur leurs épaules.

Ils tuent, massacrent et collaborent avec les forces occultes locales (Codeco et Chini ya Kilima) dans le même mode opératoire que celui qui a prévalu lors du génocide du Rwanda. Au vu de la souffrance inédite qui a causé de graves préjudices au peuple iturien et à la République Démocratique du Congo en général, la France compte-t-elle envisager la même réparation envers les ituriens victimes des actes génocidaires des Hutu rwandais sur les victimes de l'Ituri ? La France et ses alliés occidentaux et de la région des grands-lacs peuvent-ils vraiment se considérer comme auteurs intellectuels de triple génocide à la fois du Rwanda, dans les Kivu et en Ituri en particulier, sans oublier les pillages des ressources stratégiques (carrés miniers et carrés pétroliers)? Voilà la raison d'être de la France et ses alliés marionnettes occidentaux et africains qui veulent coûte que coûte à accéder aux ressources stratégiques et rares à

l'est et au nord-est de la RDC par les groupes armés qui se pérennisent à travers les luttes armées.

L'approche « Zéro victoire » développée par Kisembo Bitamara lors d'une conférence scientifique de 3 jours organisée par l'Université de Bunia sur le « Conflits en Ituri et le mécanisme de l'instauration d'une paix durable », insiste que les acteurs en présence voudraient bien maintenir le plus longtemps possible, leurs alliés égorgeurs à cause des richesses de toute nature que regorge la Province de l'Ituri, mettre en place le projet de délocalisation forcée pour permettre la déportation des étrangers. Ce que qualifie de « guerre d'occupation » par l'Evêque de diocèse de Bunia.

7 NJANGO Pierre Claver., 2005, pour une nouvelle ère de la cohabitation intercommunautaire en Ituri. Butrad, Kisangani, p70

CONCLUSION

Dans cet article, nous avons voulu découvrir la nature de la tragédie qui, après avoir commencé à Djugu s'est vite étendue sur les territoires voisins. Il s'agissait, ce faisant, d'établir les responsabilités des uns et des autres pour quelques voies de solutions adéquates. Notre article se veut différent des explications conventionnelles basées sur la théorie de la présence des troupes étrangères sur le sol congolais, réduisant la violence à l'accès aux ressources naturelles du Congo ou la voyant comme le résultat d'un conflit ethnique non résolu. En même temps, cette nouvelle donne présente une image autre que celle soutenue comme acte d'un simple résultat du glissement vers un nouveau type de conflit interethnique tel qu'il en était le cas l'an passé. Pour plusieurs raisons, le désastre de l'Ituri se trouve dans une échelle intercontinentale exécuté par Codeco, milice à caractère mono-ethnique. Se pose la question de l'insincérité des acteurs car l'ambiguïté demeure encore totale. Nonobstant les cadres de pourparlers mis sur pied pour apaiser la tension, aucun acteur n'a pu dégager les vérités de son fin fond en vue de sortir de l'impasse alors que la situation stagnait.

L'idéologie de libération du peuple lendu utilisée par Codeco a pourtant été une manière de maintenir la communauté dans l'isolement total, entraîne un repli sur soi, développe ainsi le degré d'agressivité. L'on ne peut jamais se libérer par la guerre ou les

massacres d'une autre communauté. C'est plutôt par la bonne conscience, le travail dans toutes ces facettes (travail manuel, travail intellectuel...) et la vérité. Aussi, il est bon d'avoir d'ambitions, c'est également trop bon ; mais vouloir les réaliser sur les cendres des autres c'est très dangereux et inacceptable. Toute chose étant égale par ailleurs, une paix définitive est possible dans la Province de l'Ituri, gage d'un développement, mais l'Etat congolais doit donc prendre sa responsabilité enfin de permettre à tout citoyen d'espérer une vie meilleure. Rendre l'Etat propriétaire dans toute sa dimension est inévitable. C'est pour cela qu'il faille purifier l'armée avec les jeunes gens ayant réellement la conscience de la patrie. Il est aussi vrai que la réhabilitation du pouvoir traditionnel des chefs coutumiers s'avère capitale en vue de renouer avec les anciens cadres de règlement des différends, car leur disparition a contribué à des graves crises sociétales. Il est également souhaitable qu'une base militaire soit construite. A l'instar de « Motawa, territoire d'Aru » sous la deuxième république ce serait un atout pour la sécurisation des frontières poreuses à l'Est mais aussi pour étouffer les groupes armés qui pullulent dans la région avec la bénédiction des Etats voisins. Au demeurant, la RDC doit, si elle veut partir sur des nouvelles bases, se doter de dirigeants honnêtes et prêts à se rendre sur le terrain.

BIBLIOGRAPHIE SOMMAIRE

1. UNYON V., 2009, Le conflit armé en Ituri. La problématique de sa prévention et de sa gestion, Harmattan, Paris.
2. Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, « rapport du projet mapping », 2019. Disponible sur www.hrw.org.
3. Thierry VIRCOULON, 2021, « Ituri : Résurgence du conflit et échec de la politique de consolidation de la paix », Etudes de l'Ifri, Ifri, juin.
4. « RDC : en Ituri, Félix TSHISEKEDI dénonce « une tentative de génocide », Jeune Afrique, 03 juillet 2019. Disponible sur www.jeuneafrique.org.
5. Statut de Rome du 1 juillet 2002 portant Statut de la Cour Pénale Internationale.
6. Laurent MUTATA LUABA., 2005, Droit pénal militaire congolais, éd. Service de documentation et d'études du ministère de justice et garde des sceaux, Kinshasa.
7. Notables DZ'NA et al, entrevue réalisée à Bunia le 17 mai 2020.
8. Rapport de la mission conjointe de mise à jour des analyses de contexte et d'évaluation de besoins en stabilisation STAREC-ISSSS MONUSCO, Gouvernement Provincial et Autorités Territoriales en territoire de Djugu, juillet 2018.
9. Entretien avec les notables à Fataki, le 13/07/2020.
10. CT NGOKPA LORI François Xavier., Notable de la communauté Mambisa, territoire de Djugu.
11. Gazibo K.A, Les crises africaines : de l'élargissement du concept à la reconfiguration des acteurs de la sécurité in Gazibo et C. Moumouni (dir), « Repenser la légitimité de l'Etat africain à l'ère de la gouvernance partagée », (Québec, PUQ).
12. Ces appels à ville morte sont légion. A titre d'exemple, dans un communiqué de presse du 17 Mars 2020 l'Association Culturelle Ente a appelé à trois journées de ville morte. Elle sera soutenue par la communauté Alur et l'Association LORI, regroupant les Lendu. Quatre communautés (Alur, Hema/Ite, Mambisa et Ndo-Okebo) ont accordé un ultimatum de 15 jours au Gouvernement Congolais afin de mettre fin à la milice Codeco, en mettant l'Ituri en « état d'urgence ».
13. Ituri : témoignage d'un notable Alur ayant requis l'anonymat, participant aux pourparlers du 28 février 2019 à Kpandruma/Rethy.
14. « Ituri : la presse annonce l'arrivée à l'aéroport national de Murongo à Bunia », La Voix de l'Ituri, 3 juillet 2020, disponible sur : www.lavoixdelituri.net.
15. Interview exclusive accordée à l'Abbé Placide DHEBI, vicaire à la Paroisse de Nyakasanza à Bunia, le 07 août 2021 à Bunia.

16. NJANGO Pierre Claver., 2005, pour
une nouvelle ère de la cohabitation
intercommunautaire en Ituri.
Butrad, Kisangani.

